

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 30/08/2021

Présents :

Mme Poulin C., Bourgmestre	Présidente
MM. Bultot P., Goffin S., Preyat N. et Leclercq N.	Echevins
MM. Leclercq L., Bédoret V., Selvais B., Bogaerts E., Revers L-H., Geubel M., Chintinne Th., Filbiche M., Dispa Th., Gouverneur A., Henrard L., Martens A., Bernard G., Dechamps Ph., Belle Z. et Brousmiche L.	Conseillers
M. Goblet C.	Directeur Général

Excusés :

Mme Vandeneucker K. et MM. Navaux A., Liessens M., Liessens Th. et Bolle J-N.

Objet : Noms de rue à Tarcienne et Laneffe – Changement dénominations

Le Conseil communal,

Vu le décret du 28 janvier 1974 du Conseil culturel de la Communauté française relatif aux noms des voies publiques ;

Vu le décret du 03 juillet 1986 modifiant l'article 1^{er} du décret du 28 janvier 1974 susvisé ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;

Vu la circulaire du 07 décembre 1972 du Ministère de l'Intérieur relative aux dénominations des voies et places publiques ;

Considérant que dans le cadre de la structure anormale de certains noms de rue de l'entité dont la structure et les conflits d'homonymie ont un impact négatif dans l'utilisation de l'adresse pour leurs habitants, Bpost a sollicité la Ville pour la mise en conformité de ces adresses aux directives en matière d'adressage du SPF intérieur ;

Considérant que les rues de Tarcienne et Laneffe concernées par cette redénomination sont les suivantes :

- Tarcienne, rue de Lumsonry 1^{ère} avenue,
- Tarcienne, rue de Lumsonry 2^{ème} avenue,
- Tarcienne, rue Try des Marais 3^{ème} avenue,
- Tarcienne, rue Try des Marais 4^{ème} avenue,
- Tarcienne, rue Try des Marais 5^{ème} avenue,
- Tarcienne, rue Try des Marais 7^{ème} avenue,
- Tarcienne, rue de la Barrière 6^{ème} avenue,
- Laneffe, Bois de Thy Allée 1,
- Laneffe, Bois de Thy Allée 2,
- Laneffe, Bois de Thy Allée 3 ;

Considérant que les groupes de travail des implantations scolaires de Tarcienne et de Laneffe, en collaboration avec M. Germain de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie, ont proposé respectivement les dénominations suivantes :

- Tarcienne, rue des Lumeçons (en lien avec l'étymologie wallonne du terme « Lumsonry »),
- Tarcienne, rue des Caracoles (en lien avec l'étymologie wallonne du terme « Lumsonry »),
- Tarcienne, rue des Chics Types (groupe folklorique tarciennois des années 1980),
- Tarcienne, rue des Myens (surnom des Tarciennois, en lien avec une fête tarciennoise du mois d'août),
- Tarcienne, rue de la Cantinière (en lien avec les marches folkloriques),
- Tarcienne, rue du Tambourî (en lien avec les marches folkloriques),
- Tarcienne, rue du Lumarais (personnage chassé à l'occasion du Grand feu tarciennois),
- Laneffe, allée des Coquelicots,
- Laneffe, allée des Pensées,
- Laneffe, allée des Pâquerettes ;

Considérant que cette proposition a été soumise à la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie en date du 22/07/2021 ;

Vu le courrier de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie daté du 04/08/2021 par lequel elle marque un avis positif sur l'ensemble des propositions ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE :

Article 1 : De redénommer les rues de Tarcienne et Laneffe susvisées comme suit :

- Tarcienne, rue de Lumsonry 1ère avenue : rue des Lumeçons.
- Tarcienne, rue de Lumsonry 2ème avenue : rue des Caracoles.
- Tarcienne, rue Try des Marais 3ème avenue : rue des Chics Types.
- Tarcienne, rue Try des Marais 4ème avenue : rue des Myens.
- Tarcienne, rue Try des Marais 5ème avenue : rue de la Cantinière.
- Tarcienne, rue Try des Marais 7ème avenue : rue du Tambourî.
- Tarcienne, rue de la Barrière 6ème avenue : rue du Lumarais.
- Laneffe, Bois de Thy Allée 1 : allée des Coquelicots.
- Laneffe, Bois de Thy Allée 2 : allée des Pensées.
- Laneffe, Bois de Thy Allée 3 : allée des Pâquerettes.

Article 2 : De transmettre une copie de la présente délibération et de ses annexes aux autorités concernées ainsi qu'à Bpost.

Par le Conseil,

Le Directeur Général,

C. GOBLET



La Bourgmestre,

C. POULIN